

LA PCS MÉNAGE



Cette nomenclature en 7 groupes et 16 sous-groupes, facilement codée à partir des groupes socio-professionnels des deux principaux adultes des ménages (la personne de référence et son-a éventuel-le conjoint-e), permet de définir leur position sociale. Elle entend répondre aux limites des définitions utilisant la profession d'un seul individu pour caractériser un couple de parents, une famille, un foyer ou plus largement un ménage, c'est-à-dire l'ensemble des occupants d'un logement.

Enjeux, principes, apports

Le développement, désormais ancien, de l'emploi des femmes et de la situation de bi-activité au sein des couples rend plus que jamais nécessaire une **réflexion renouvelée** quant à la manière de rendre compte de la position socio-professionnelle d'un ménage à partir de celle de ses membres.

Deux ensembles de proposition existent dans la littérature. On peut définir la position sociale d'un ménage :

- À partir de la **situation professionnelle d'un seul individu** (le père, la personne de référence définie par son sexe, son âge, son statut de principal apporteur de ressources ou de celui exerçant la profession la plus « élevée »). L'approche par la « position dominante » est la plus répandue dans la littérature anglo-saxonne alors qu'elle présente de nombreuses limites (Thaning et Hällsten, 2018) et que pour l'appliquer à la PCS, elle nécessite de hiérarchiser des professions à partir d'une nomenclature qui ne l'est *a priori* pas (Desrosières et Thévenot, 2002 [1988]).
- En **combinant la situation professionnelle des individus** composant le ménage, que ce soit sous forme catégorielle (Villac, 1983 ; Baudelot et Establet, 2005 ; Cayouette-Remblière, 2015 ; Brinbaum, Hugrée et Poullaouec, 2018) ou continue (Rocher, 2016). Aucune de ces propositions ne s'étant imposée en France, la diversité des usages freine l'établissement de connaissances cumulatives.

La PCS Ménage s'inscrit dans ce dernier ensemble de proposition. Son élaboration s'est appuyée sur **des analyses statistiques originales** conduites, à des fins de comparaison, sur deux sources représentatives au plan national :

- L'enquête *Revenus fiscaux et sociaux* de 2013 (Insee), avec pour champ les ménages résidant en France et comportant au moins un individu non retraité ;
- Le *Panel d'élèves entrés en 6^{ème} en 2007* (MEN-DEPP), avec pour champ les parents d'élèves de cette classe d'âge.

Après comparaison de deux prototypes, la nomenclature adoptée résulte de l'analyse de l'enquête *Revenus fiscaux et sociaux* : au pouvoir explicatif équivalent, elle ne nécessite de disposer que des groupes socio-professionnels (le niveau agrégé de la nomenclature) et peut donc être **implémentée, y compris de façon rétrospective, sur l'ensemble des sources existantes et pour l'intégralité des ménages** (ceux comportant des actif-ve-s comme des inactif-ve-s et des retraité-e-s ; ceux ayant un, deux ou plusieurs adultes).

Méthode de construction et de validation

Étape 1 : Caractériser chaque croisement des groupes socio-professionnels des adultes (personne de référence et conjoint-e éventuel-e) **par un ensemble de ressources.**

Les ressources retenues pour l'analyse ont été construites à partir :

- du niveau de vie (revenu par unité de consommation) ;
- du diplôme le plus élevé ;
- de l'origine sociale ;
- des conditions d'emploi les plus protectrices (de la fonction publique à l'inactivité) ;
- du statut d'occupation et de la taille du logement ;
- de la taille et de la catégorie de l'aire urbaine.

Étape 2 : Regrouper les croisements de groupes socio-professionnels en s'appuyant sur une classification ascendante hiérarchique.

La PCS Ménage résulte de la classification statistique, à l'exception d'ajustements mineurs pour simplifier la compréhension de la nomenclature.

Étape 3 : Comparer la PCS Ménage avec les nomenclatures existantes (PCS de la personne de référence et/ou du principal apporteur de ressources).

Mise à disposition

La variable sera **progressivement mise à disposition** (à partir de 2020-2021) dans les enquêtes de l'Insee.

Elle peut aussi être **obtenue de façon simple** dans toutes les enquêtes où est codée la nomenclature socio-professionnelle : le programme de construction, dont le schéma correspond à la matrice ci-dessous, sera mis à disposition des utilisateurs.

Les 7 groupes et 16 sous-groupes

I. Ménages à dominante cadre

- A. Cadre avec cadre
- B. Cadre avec profession intermédiaire

II. Ménages à dominante intermédiaire (ou cadre)

- A. Cadre avec employé ou ouvrier
- B. Cadre avec inactif* ou sans conjoint
- C. Profession intermédiaire ou cadre avec petit indépendant
- D. Profession intermédiaire avec profession intermédiaire

III. Ménages à dominante employée (ou intermédiaire)

- A. Profession intermédiaire avec employé ou ouvrier
- B. Profession intermédiaire avec inactif* ou sans conjoint
- C. Employé avec employé

IV. Ménages à dominante petit indépendant

- A. Petit indépendant avec petit indépendant, avec inactif* ou sans conjoint
- B. Petit indépendant avec employé ou ouvrier

V. Ménages à dominante ouvrière

- A. Ouvrier avec employé
- B. Ouvrier avec ouvrier

VI. Ménages monoactif* d'un employé ou ouvrier

- A. Employé avec inactif ou sans conjoint
- B. Ouvrier avec inactif ou sans conjoint

VII. Ménages inactifs* (* : hors retraités)

- A. Inactif* avec inactif* ou sans conjoint

Adulte 1 \ Adulte 2	Cadre et chef-fe d'entreprise	Profession intermédiaire	Petit-e indépendant-e	Employé-e	Ouvrier-ère	Inactif-ve ou inconnu	Pas d'adulte 1
Cadre et chef-fe d'entreprise	I-A	I-B	II-C	II-A	II-A	II-B	II-B
Profession intermédiaire	I-B	II-D	II-C	III-A	III-A	III-B	III-B
Petit-e indépendant-e	II-C	II-C	IV-A	IV-B	IV-B	IV-A	IV-A
Employé-e	II-A	III-A	IV-B	III-C	V-A	VI-A	VI-A
Ouvrier-ère	II-A	III-A	IV-B	V-A	V-B	VI-B	VI-B
Inactif-ve ou inconnu	II-B	III-B	IV-A	VI-A	VI-B	VII-A	VII-A
Pas d'adulte 2	II-B	III-B	IV-A	VI-A	VI-B	VII-A	

Note : les sept groupes et seize sous-groupes de ménages sont désignés par un code mêlant un chiffre romain (de I à VII) et une lettre (de A à D). Les lignes et colonnes correspondent respectivement aux groupes socio-professionnels des adultes 1 et 2, les actifs ayant déjà travaillé et les retraités sont classés en fonction de leur dernier emploi.

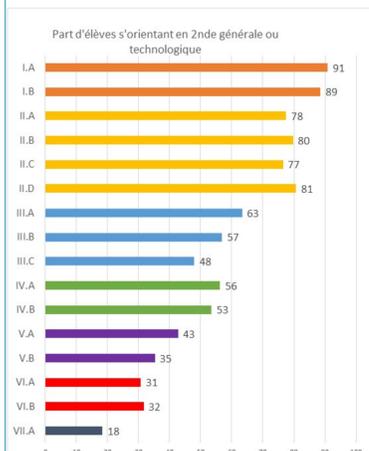
Bien que non stratifiée par construction, la PCS Ménage fournit de fait **une grille de lecture largement hiérarchisée** de la société.

La distinction des **ménages homogames** permet de préciser de façon transversale les positions sociales, particulièrement en haut de la structure sociale avec les couples de cadres.

En bas, c'est la distinction des **ménages composés d'un seul adulte** (un-e employé-e ou un-e ouvrier-ère) qui délimite la fraction disposant des plus faibles niveaux de ressource avec les ménages uniquement composés d'inactif-ve-s (non retraité-e-s).

Au milieu, les **ménages à dominante petit indépendant** occupent une place pivotale (notamment en raison de leur patrimoine).

Scolarité des enfants



À ce niveau de la scolarité, les **écarts liés à la profession de l'autre conjoint** sont particulièrement importants pour les ménages à dominante employée (III) et ouvrière (V).

Par exemple, pour les employés, les taux d'orientation varient de 78% si l'autre conjoint est cadre à 31% s'il est sans conjoint, en passant par 48% pour les couples de deux employés et 43% pour les couples employé/ouvrier.

Une diversité de situation dont la **PCS Ménage** rend nettement mieux compte que la PCS de la personne de référence.

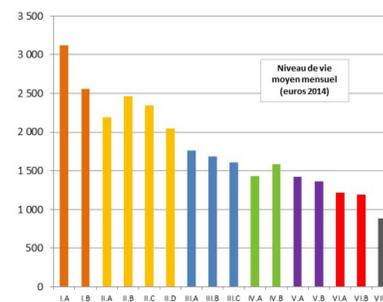
Source : *Panel d'élèves entrés en 6^{ème} en 2007* (MEN-DEPP) ; Analyses conduites par Joanie Cayouette-Remblière

Évolution de la structure des ménages

PCS Ménage	Répartition des ménages	
	1982	2017
I. Ménages à dominante cadre	2,9	9,1
A. Cadre avec cadre	1,0	3,8
B. Cadre avec profession intermédiaire	1,9	5,3
II. Ménages à dominante intermédiaire	11,0	17,2
A. Cadre avec employé ou ouvrier	1,6	4,1
B. Cadre avec inactif* ou sans conjoint	5,6	6,5
C. Profession intermédiaire ou cadre avec petit indépendant	1,1	2,5
D. Profession intermédiaire avec profession intermédiaire	2,7	4,1
III. Ménages à dominante employée	19,2	22,4
A. Profession intermédiaire avec employé ou ouvrier	6,8	9,4
B. Profession intermédiaire avec inactif* ou sans conjoint	9,5	10,1
C. Employé avec employé	2,9	2,9
IV. Ménages à dominante petit indépendant	15,8	9,0
A. Petit indépendant avec petit indépendant, avec inactif* ou sans conjoint	12,9	5,6
B. Petit indépendant avec employé ou ouvrier	2,9	3,4
V. Ménages à dominante ouvrière	14,0	12,6
A. Ouvrier avec employé	8,9	9,2
B. Ouvrier avec ouvrier	5,1	3,4
VI. Ménages monoactif* d'un employé ou ouvrier	30,3	26,2
A. Employé avec inactif ou sans conjoint	11,4	14,8
B. Ouvrier avec inactif ou sans conjoint	18,9	11,4
VII. Ménages inactifs* (hors retraités)	6,9	3,6
A. Inactif* avec inactif* ou sans conjoint	6,9	3,6

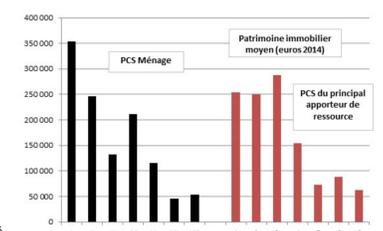
Champ : ménages non complexes ; Source : enquête *Emploi* (Insee) ; Analyses conduites par Thomas Amossé

Patrimoine immobilier et niveau de vie



Une **gradation régulière** des niveaux de vie et de patrimoine, la position patrimoniale particulière des ménages à dominante indépendante.

Indicateurs de dispersion du patrimoine immobilier	Intervalle relatif		Intervalle interquartile relatif		Gini	R ²
	1	2	1	2		
Niveau agrégé	1,49	1,17	114	235	0,10	
Groupes du principal apporteur	2,04	1,27	133	836	0,12	
Groupes de la PCS Ménage						
Niveau détaillé	2,48	0,90	122	577	0,11	
Catégorie du principal apporteur	2,47	0,97	133	163	0,14	
Sous-groupes de la PCS Ménage						



Une **dispersion plus élevée** des niveaux de vie et de patrimoine avec la PCS Ménage, par rapport à la PCS du principal apporteur de ressources.

Champ : Ménages non complexes et sans retraités ; Source : enquête *Patrimoine*, 2014 (Insee) ; Analyses conduites par Thomas Amossé